



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 2, numéro 4

Avril-Juin 2019

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

LE NATIONALISME : FREIN OU OUVERTURE A L'INTEGRATION DE L'AFRIQUE CENTRALE. ETAT DES LIEUX ET EVOLUTION

Lambert MENDE OMALANGA

RESUME

Cet article aborde la question du processus d'intégration en Afrique lancée depuis les heures du réveil africain. Il se dégage un constat selon lequel, la réalisation d'une intégration des Etats africains présente plus d'avantages que d'inconvénients pour le groupe intégré dans son sens original. Mais la réalité africaine nous témoigne un coup raté de l'intégration suite aux obstacles d'ordre politique, économique, idéologique et socioculturel. De ces obstacles, les plus majeurs sont couverts par le nationalisme et le souverainisme africains qui bloquent l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Mots-clés : *nationalisme, intégration régionale, Afrique centrale.*

SUMMARY

This article addresses the question of the process of integration in Africa launched since the hours of the African awakening. There is a finding that achieving integration of African states has more advantages than disadvantages for the integrated group in its original sense. But the African reality shows us a failed coup of integration following the political, economic, ideological and socio-cultural obstacles. Of these obstacles, the most important are covered by African nationalism and sovereignty that block the integration of Africa into the world economy.

Keywords : *nationalism, regional integration, Central Africa*

INTRODUCTION

La problématique d'intégration politique et économique internationale entraîne souvent un dépassement des souverainetés politiques existantes et,

partant, la réduction ou la fragmentation de systèmes et centres politiques et militaires autonomes.¹ L'intégration est étudiée sous différents angles. Certains analystes s'intéressent à son contenu tandis que d'autres portent leur attention sur ses aspects institutionnels ou encore sur les conditions nécessaires à sa naissance et à son développement. Il n'est pas question, dans cette dissertation, de nous engager dans le labyrinthe des définitions et les controverses théoriques relatives à cette notion. Nous allons, au contraire, nous intéresser à l'intégration sous-régionale en Afrique centrale.

En effet, les Etats ont toujours rechigné à sacrifier leurs intérêts sur l'autel des règles supérieures ou des directives émanant d'organes collectifs² ou supranationaux. Cela se vérifie quotidiennement en Afrique centrale où les dirigeants qui viennent d'accéder au pouvoir sont généralement très jaloux des prérogatives liées à la souveraineté de leurs Etats. Aussi ne s'embarquent-ils qu'à contre-cœur dans toute entreprise sous-régionale susceptible d'aliéner tout ou partie de leurs prérogatives. Il s'agit là des réflexes nationalistes qui constituent, à notre avis, l'obstacle le plus déterminant aux regroupements des Etats d'Afrique centrale, en particulier.

Quant au nationalisme, selon Keyserling, c'est un concept complexe, souvent contradictoire, mais toujours dynamique. Il a plusieurs dimensions qui varient en structure et changent avec le temps.³ C'est, d'après Lalande, une doctrine politique revendiquant la primauté de la puissance nationale sur toute autre considération des rapports internationaux.⁴ Pour Girardet, le nationalisme est une notion d'une persistante et irritante confusion, de portée omniprésente, mais insaisissable et multiforme, qui est plus souvent exaltée ou déplorée que définie, cernée, décrite et inventoriée.⁵

¹ BARREA J., *Théories des Relations Internationales. La grammaire des événements*, Artel, Bruxelles, 1994, p. 289.

² MERLE M., *La vie internationale*, Armand Colin, Paris, 1970, p. 10.

³ KEYSERLING R., « La nation vivante : idéologie et analogie », dans *Etudes internationales*, n°3, Centre québécois des Relations Internationales, Québec, 1972, p. 398.

⁴ LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, p. 518.

⁵ GIRARDET R., *Autour de l'idéologie nationaliste. Perspectives de recherche*, PUF, Paris, 1965, p. 87.

Il importe dès lors d'en cerner les contours avant de l'analyser sur le plan africain et de voir sur quelles bases il se fonde. Aussi, nous appesantirons nous sur la définition de la Nation et de l'Etat: deux notions pleines d'ambiguïté, singulièrement en Afrique centrale ainsi que sur les fondements des nationalismes africains qui doivent être pris en compte dans le cadre de cette réflexion.

I. ETAT, NATION ET NATIONALISME EN AFRIQUE

La Nation et l'Etat sont des concepts généralement à signification parfois contrastée et porteuse de confusion.⁶ Ils le sont davantage en Afrique où des Nations embryonnaires sont en train de se former au sein des Etats, à peine vieux de plus d'une cinquantaine d'années. Aussi, n'a-t-on pas tort de qualifier les nationalismes africains de «nationalismes sans nations. » Ils se présentent sous des aspects différents, selon qu'ils s'expriment sur le plan strictement africain vis-à-vis des puissances extrafricaines. Ces aspects seront analysés après avoir saisi les notions mêmes de Nation et d'Etat.

I. 1. Notion de Nation et d'Etat

La nation, est une réalité qui ne répond pas à une définition univoque, unanimement admise par tous les penseurs. Sans entrer dans les détails, on peut noter que deux conceptions ont, traditionnellement, occupé le devant la scène au sujet du fait national. Au sens objectif, la nation est déterminée par des éléments de fait comme les caractéristiques raciales, linguistiques, religieuses, etc. Mais il y a une acception subjective de ce concept qui fait place à des éléments volontaristes qui essentiellement au désir de vie commune.⁷

C'est cette conception subjective, dite aussi française qui semble plus conforme à la présente étude dans la mesure où elle met l'accent sur le facteur du vouloir vivre en commun impliquant, non seulement la reconnaissance de diverses entités composant la communauté nationale, mais

⁶ MAMBA WA NGINDU J.B., *Le regroupement régional dans la Politique étrangère du Zaïre. Evolution et Problèmes*, IRS, Kinshasa, 1980, p. 151.

⁷ MERLE M., *Op. cit.*, p. 476.

aussi l'attachement du groupe aux éléments matériels et spirituels et à ladite communauté.

L'histoire commune, les traditions, les croyances, la réminiscence des épreuves communes et les mythes partagés jouent ainsi un rôle important dans la prise de conscience nationale. Pour Burdeau, la nation c'est continuer à être ce que l'on a été, vivre selon la même loi que celle qui fit la force des générations précédentes. C'est donc, même à travers la solidarité que l'on éprouve à l'égard du passé, une représentation du futur.⁸

Elle est, selon une expression de José Antonio Primo de Rivera, « l'unité de destin dans l'universel.⁹ » A ces éléments de base, Aron est du même avis et ajoute un facteur important dans le processus d'intégration nationale: l'action de la force. «Une Nation, est toujours un résultat de l'histoire, une œuvre des siècles. Elle naît à travers les épreuves, à partir de sentiments éprouvés par les hommes, mais non sans action de la force ; force d'une unité politique qui détruit les unités préexistantes, ou force de l'Etat qui met au pas les régions ou les provinces ». ¹⁰

L'Etat, en effet, en tant que pouvoir politique institutionnalisé, se caractérise par la perfection de l'organisation institutionnelle et l'intensité des liens de solidarité. C'est une unité de superposition au sein de laquelle se trouvent impliquées des composantes communes, provinces, partis, familles et autres associations. C'est donc, pour reprendre la formule de Aron, le macrocosme des microcosmes qui dépasse ces derniers en plénitude et en supra fonctionnalité.

Au point de vue sociologique, on peut considérer l'Etat comme une communauté humaine fixée sur un territoire déterminé et administrée par un gouvernement muni de pouvoirs de contrainte.¹¹ Il se caractérise par: une autorité, un territoire et un gouvernement humain. Il existe entre l'Etat et ce dernier élément des rapports dialectiques complexes. Il est vrai que l'Etat

⁸ BURDEAU G., *Traité de science politique III*, LGDJ, Paris, 1967, p. 115.

⁹ RIVIERA J.A.P., *Textes des doctrines politiques*, Fuseau, Paris, 1965, p. 297.

¹⁰ ARON A., *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1968, p. 297.

¹¹ *Ibidem*.

suppose une population. Mais l'existence de celle-ci est un fait naturel qui est par lui-même incapable de donner naissance à cette forme du pouvoir qu'est l'Etat.¹²

Ce qui importe, en réalité, c'est la façon dont cette population est organisée et structurée; les relations qui unissent ses membres, les objectifs qu'ils se proposent d'atteindre et leur perception du pouvoir qui les gouverne. Le fait naturel qu'est la population s'enrichit ainsi de facteurs spécifiques qui permettent de différencier les communautés les unes par rapport aux autres. Le groupement humain devient alors une Nation. C'est pourquoi, celle-ci est généralement identifiée à l'Etat. Pareille assimilation est courante notamment dans la terminologie juridique consacrée en droit international public et privé ainsi que dans celle de grandes organisations mondiales, telles que la défunte société des Nations ou l'actuelle Organisation des Nations Unies.

En réalité, la plupart d'Etats englobent des entités nationales plus ou moins importantes auxquelles, s'ajoutent des groupes marginaux appelés minorités nationales.¹³ On peut citer, à titre illustratif les cas d'un Etat comme la Belgique dans lequel coexistent, du reste en régionalisme institutionnel, la nation flamande et la nation wallonne.

Il faudrait toutefois se garder d'assimiler la nation à l'Etat. Celui-ci vient organiser celle-là. Il en découle que, assimiler la nation à l'Etat, c'est ainsi que le signale Burdeau, méconnaître, à la fois, la signification sociologique de la Nation et la nature juridique de l'Etat ; c'est se priver de voir un Etat là où coexistent plusieurs groupes nationaux réunis sous la direction d'un Etat univoque ; c'est d'autre part, rendre impossible la distinction entre le régime politique non étatique et l'Etat, car les nations existent comme des collectivités organisées avec un chef et une hiérarchie parfois bien longtemps avant de devenir des Etats.¹⁴

¹² BRUNO A., *Introduction au droit international public*, L'Harmattan, Paris, 2011, p. 128.

¹³ MAMBA WA NGINDU J.B., *Op. cit.*, p. 128.

¹⁴ BURDEAU G., *Op. cit.*, p. 12.

Quant à la formation de la nation, elle a, dans la plupart des pays européens, précédé celle de l'Etat dont le rôle a été d'organiser politiquement et juridiquement une (ou des) nation (s). Mais, le processus nation-Etat se trouve inversé dans certains cas, lorsque la formation de l'Etat est antérieure à la nation. Il en est ainsi des Etats-Unis d'Amérique.

L'antériorité de l'Etat, par rapport à la nation, est encore plus manifeste en ce qui concerne la plupart des pays du tiers monde, en général, et ceux de l'Afrique centrale, en particulier, qui ont accédé à la souveraineté nationale, il y a plus d'une cinquantaine d'années, à la suite de la décolonisation. Dans ces pays, l'Etat, à l'aide de sa force coercitive et de tout un arsenal de techniques d'intégration d'ordre politique, économique, telles que l'information, la création des mythes, l'instauration du parti unique, la personnalisation du pouvoir incarné par un chef charismatique n'a pas toujours été en mesure de réussir l'édification d'une nation cohérente et intégrée.

De ce point de vue, on peut affirmer que les pays d'Afrique en général, ceux d'Afrique centrale, en particulier, sont les Etats et non des Etats nations, dans la mesure où il appert assez clairement que les nations sont seulement en voie de s'y constituer. C'est pourquoi les équivoques et les ambiguïtés qui entourent ces deux notions changent de visage selon qu'elles sont étudiées à l'époque coloniale ou à celle postcoloniale. C'est le cas pour nombre d'entités de l'Afrique centrale qui fait l'objet de cette étude.

I. 2. Le cas de l'Afrique centrale

Selon les définitions ci-dessus, il n'y a pas de doute qu'en Afrique précoloniale, il a existé des nations et des Etats, disposant d'institutions structurées quoique peu connues, dans la mesure où leurs ressortissants respectifs avaient incontestablement été imprégnés d'un profond vouloir vivre collectif et d'un sentiment partagé d'identité et de personnalité.

Historiens et anthropologues sont généralement de cet avis. Joubert affirme à cet égard que le continent africain a effectivement connu des Etats puissants, notamment au moyen-âge où des empires se sont succédés, notamment dans les régions découvertes avec des dynasties qui, pendant

plusieurs siècles ont dominé de nombreuses ethnies, organisant un commerce international, assurant l'ordre et entretenant même des armées : Il évoque à cet égard l'empire du Congo au centre, le Ghana et le Mali à l'Ouest de même que le Monomotapa au Sud-Est. Ces empires n'avaient, de l'avis de cet auteur, rien à envier à celui de Charlemagne car « ils ont duré plus longtemps que les empires carolingien et saxon ».¹⁵

Joubert attribue le déclin de certaines de ces entités nationales aux multiples conflits autour des ressources économiques impliquant leurs souverains et aux premières conquêtes, que l'on peut déjà appeler coloniales qui ont brisé leurs soubassements).¹⁶

Benot a la même opinion car, pour lui, en Afrique noire, tout a été pratiquement anéanti, les anciens Etats broyés, les ethnies morcelées, la personnalité nationale, voire la personnalité simplement humaine des africains noirs, niée, attaquée de toutes les manières imaginables. L'Afrique a été ainsi à son avis réduite en un vaste appendice de quelques nations européennes, en bref, une sous-Europe.¹⁷

En effet, à la suite de la colonisation, l'Afrique a été fractionnée en plusieurs unités territoriales, parfois minuscules et peu viables renfermant en leur sein, un amalgame d'ethnies disparates auxquelles le sentiment d'appartenance à une entité politique plus vaste que leurs étroites collectivités faisait cruellement défaut. Même aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après les indépendances et, en dépit des efforts déployés par les gouvernants visant à cultiver parmi leurs concitoyens une conscience nationale, nombre d'Africains restent encore très attachés à leurs tribus plutôt qu'à l'Etat nouveau.

¹⁵ JOUBERT L., « La colonisation de l'Afrique et ses conséquences », in M. Merle, Paris, éd. L'Afrique noire contemporaine, 1972, pp. 94-95.

¹⁶ *Ibidem*, p. 96.

¹⁷ BENOT Y., *Idéologies des indépendances africaines*, Maspero, Paris, 1972 p. 12.

Il est dès lors hasardeux d'envisager la disparition à brève échéance des tendances micro nationalistes et, pour ainsi dire, propices à la balkanisation dans la mesure où elles semblent se fonder sur des motivations d'ordre politique et économique dont les Etats africains ne paraissent pas encore en mesure de se dégager dans un délai relativement prévisible. Cela étant, il importe de s'appesantir sur les fondements des nationalismes africains.

II. LES FONDEMENTS DES NATIONALISMES AFRICAINS

Les nationalismes africains sont dûs à plusieurs facteurs, les deux principaux étant la volonté d'affirmation de l'Etat-Nation et l'égoïsme des régions économiquement mieux pourvues. Si le premier facteur est souvent l'objet de diverses techniques d'intégration nationale mises en œuvre par les dirigeants africains, le second explique, dans une large mesure, les tendances autonomistes pouvant culminer avec les tendances sécessionnistes observées dans le continent noir par les régions ou les pays mieux dotés par la nature.

II. 1. La volonté d'affirmer l'Etat-Nation

A en croire Aron, les Etats de quelques millions d'habitants qui se multiplient en Afrique, fondent leur indépendance sur la capacité de résistance à la domination étrangère. Ils sont en deçà de la coïncidence entre communauté culturelle et unité politique. Le nationalisme a chassé le colonisateur mais la nation n'a pas pour autant surgi du même coup.¹⁸ Bien que les peuples africains soient au plan institutionnel, organisés en entités étatiques, avec une nette prise de conscience et une représentation collective de la société civile comme réalité et valeur supérieure à l'individu avec tout ce que ces énormes et complexes « machines à gouverner » implique, ils sont encore, sociologiquement, et mentalement, à l'âge du pouvoir politique individualisé.

¹⁸ ARON R., *Op. cit.*, p. 307.

On peut même affirmer qu'ils appartiennent à leurs Etats respectifs par situation (on ne choisit pas le pays où l'on est né) plutôt que par adhésion au sens d'une participation active et volontaire à la vie étatique et aux processus de prise de décisions politiques.

Cette absence de correspondance entre l'état embryonnaire de l'esprit grégaire des hommes et la forme très perfectionnée des institutions qui les prennent en charge apparaît comme un sérieux handicap à l'intégration politique des nations africaines.¹⁹ C'est pourquoi, bon nombre de dirigeants africains s'étonnent généralement tenus de faire de l'intégration nationale, une des priorités de leurs programmes de gouvernement.

En effet, la convention est très largement partagée qu'avant d'engager leurs pays respectifs dans des regroupements régionaux de quelque envergure que ce soit impliquant la cession d'une partie de leur souveraineté, il est d'une importance vitale pour eux de s'assurer que pareille initiative permette de surmonter la diversité intrinsèque caractéristique des sociétés dont ils ont la charge de la maîtriser et d'affirmer l'unité collective, le vouloir vivre ensemble, bref, d'affirmer la réalité de l'Etat-nation.

Ainsi, en dépit de leur bien fondé, les ensembles interétatiques qui se sont créées récemment en Afrique centrale tombent-ils rapidement dans une sorte de torpeur aussitôt après leur mise en place. Anticipant correctement cette difficulté, Bordeaux a fort opportunément fait observer que *l'échec des regroupements politiques que toute réflexion objective tient pour bénéfique résulte en grande partie de l'héritage intellectuel qui interdit de concevoir un pouvoir étatique libre de toute attache nationale*.²⁰

Cette volonté trop radicale de susciter et renforcer une conscience nationale parmi des peuples disparates se traduit en retour par l'éclosion des micro-nationalismes ombrageux qui confinent les nouveaux Etats dans les limites des entités administratives imposées par les puissances coloniales.

¹⁹ TABARIWA B., *La cohabitation en Afrique subsaharienne*, Présence africaine, Paris, 2011, p. 71.

²⁰ BURDEAU G., *Op. cit.*, p. 144.

Il ne s'agit plus dans le cas d'espèce de conquérir le pouvoir contre le colonisateur, mais plutôt de donner au pouvoir conquis une assise nationale en utilisant l'entité étatique comme facteur d'agrégation, rassembleur des énergies nationales et lieu de transcendance des consciences tribales au profit de conscience nationale.

II. 2. L 'égoïsme des régions mieux pourvues

Jaloux de ressources dont la nature les a dotés, la plupart des Etats et les régions se montrent, en général très réticents à l'idée de se fondre dans des regroupements plus larges où ils seraient contraints par la force des choses à consentir des renoncements en faveur de partenaires déshérités. En effet, conscients de leur vitalité potentielle, ils n'acceptent pas facilement de supporter la plus grande partie des frais de gestion et de financement occasionnés par les politiques économiques établies collectivement. Cette inclinaison au micro- nationalisme est alimentée également par les pressions d'un électorat de plus en plus exigeant. Les deux anciens ensembles fédéraux francophones illustrent bien ce phénomène.

En effet, la Côte d'Ivoire, que ses dirigeants se plaisaient à qualifier avec fierté d'oasis dans le désert avait refusé en Afrique Occidentale française (AOF), de demeurer membre d'un regroupement dont les autres partenaires faisaient manifestement figure de parents pauvres. Il semble que les raisons économiques et financières ne fussent pas tout à fait étrangères à cette position défendue par Houphouët Boigny. Etant l'un des plus riches territoires de l'ex-AOF, la Côte d'Ivoire ne faisait pas mystère de son hésitation à voir une grande partie de ses ressources être affectées au budget fédéral.

Ce particularisme ivoirien n'est guère éloigné du territorialisme gabonais. Surnommé Eldorado de l'Afrique centrale ou Emirat équatorial, le Gabon se plaignait aussi selon le président Ah Bongo, d'avoir été en quelque sorte le cendrillon de l'ex Afrique équatoriale française (AEF) et une véritable vache à lait de cette fédération.

Ces deux exemples sont loin d'être exhaustifs. Ils corroborent les propos imagés et suggestifs de Hirschman qui estime qu'à ses débuts, le progrès suscite un esprit de clan rappelant celui des adolescents qui

éprouvent un sentiment excitant de supériorité vis-à-vis de ceux qui ne peuvent se targuer des mêmes exploits.²¹

Decraene a noté à ce propos que la différence de degré d'évolution économique reste un réel obstacle à l'unification de l'Afrique... C'est ainsi qu'avec une certaine inconscience parfois à la limite de l'imprudence, des Etats anticolonialistes réclamant l'aide financière de la France, se refusent à lier leur sort à celui de leurs voisins moins favorisés par la nature.²²

La volonté de créer des Etats-nations, politiquement intégrés et le peu d'empressement des pays plus favorisés à participer à la mise en commun de leurs ressources avec des partenaires dépourvus, apparaissent ainsi comme les piliers essentiels des micro-nationalismes africains. Cela se traduit par des politiques qui se caractérisent par une indifférence à l'égard du long terme au profit de la recherche exclusive d'avantages égoïstes et immédiats, étant donné que les valeurs susceptibles de stimuler les forces favorables à la solidarité supranationale nécessitent une mise en œuvre étalée sur une période relativement longue.

III. LES MANIFESTATIONS DU NATIONALISME AU SEIN DES REGROUPEMENTS REGIONAUX

On a vu à quel point les Etats tiennent à leur indépendance. Mais nécessité faisant loi, ils sont aussi, pour diverses raisons, amenés à adhérer à des ensembles régionaux et sous-régionaux qui sont autant de zones de coopération. Au sein de celles-ci, leurs nationalismes se traduisent au plan économique par l'exigence d'une répartition équitable des avantages découlant de ces synergies et au plan politique par une opposition ferme et plus ou moins virulente à toute forme de domination de la part d'un autre pays membre. C'est un aspect de la dialectique entre souveraineté et coopération. Les tenants et aboutissants en sont le partage équitable des avantages et l'opposition rituelle à l'effet de domination.

²¹ HIRSCHMAN A., *Stratégie du développement économique*, Ouvrière, Paris, 1968, p. 211.

²² DECRAENE Ph., *Le Panafricanisme*, PUF, Paris, 1964, p. 99.

III. 1. Le partage équitable des avantages

L'une des manifestations du nationalisme au sein des ensembles interétatiques est l'exigence des pays membres de tirer de l'entreprise commune des avantages plus ou moins équivalents à ceux attribués à tort ou à raison aux autres partenaires. Dès qu'un Etat a le sentiment que ses partenaires obtiennent plus d'avantages que lui, il développe des réactions de réticence pouvant le conduire à se retirer de l'ensemble.²³ C'est la principale raison pour laquelle les Etats recourent à des mécanismes destinés à assurer aussi équitablement que possible un partage équilibré de ces avantages. Ce qui n'est pas toujours chose aisée dans un contexte compétitif ou la stricte réciprocité des concessions entre partenaires est loin de faire l'affaire de tous.

III. 1. 1. Le principe de la stricte réciprocité des concessions entre partenaires

Le principe de la stricte égalité dans le partage des coûts et des profits occasionnés par l'adhésion à un regroupement est, en fait, l'expression au plan économique de l'importance que les Etats attachent à leur souveraineté.

Cette importance est telle qu'ils font de la réciprocité des concessions une exigence fondamentale pour leur adhésion à une zone d'intégration. En effet, pour faire partie d'un ensemble régional, chaque pays s'efforce au préalable d'apprécier les avantages qu'il peut espérer en tirer sous la forme d'une augmentation de sa production ou d'une accélération de sa croissance. Il examine minutieusement les mécanismes mis en place pour assurer une distribution des coûts et des bénéfices qui soit acceptable pour lui.

Dans cette optique, c'est un lieu commun d'affirmer que dès lors qu'un Etat membre a l'impression que ses partenaires retirent plus d'avantages que lui du regroupement, sans qu'une contrepartie équitable et suffisante lui soit garantie, il en fait souvent un motif de retrait.²⁴ On rappelle à cet égard régulièrement l'axiome du général De Gaulle selon lequel les Etats n'ont que des intérêts et pas des amis.

²³ LACROIX J., *Industrialisation au Congo*, Mouton, Paris, 1967, p. 132.

²⁴ HIRSCHMAN A., *Op. cit.*, p. 97.

La crise qui a éclaté au sein de l'Union Douanière et Economique des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC), en 1968, le retrait du Cameroun et du Gabon de la compagnie multinationale d'aviation Air Afrique et la désintégration de la communauté est africaine, pour ne citer que ces trois cas, illustrant bien qu'il ne s'agit pas là d'un risque imaginaire.²⁵

Marchal note que territorialement, la théorie physique des vases communicants n'est pas applicable. Il n'y a pas de transmission automatique de la richesse ou de la croissance d'un pays en plein développement vers un pays sous-développé. Il s'observe maintes fois, au contraire, une accentuation des inégalités entre eux par le déclenchement d'un double processus d'appauvrissement dans les régions pauvres et d'enrichissement dans les régions riches.²⁶

En d'autres termes, il se produit généralement dans les marchés intégrés un phénomène de disparité des niveaux de développement économique qui, loin d'atténuer les susceptibilités nationalistes, les attisent au contraire et constituent on s'en doute bien, une source supplémentaire de conflits et de déchirements générateurs des réticences à l'intégration. Pour en minimiser les effets, les Etats associés recourent à des mesures correctives ou à des mécanismes compensateurs de répartition des gains et des charges entre les membres des organisations qu'ils constituent ou s'apprêtent à constituer.

III. 1. 2. Les mécanismes complémentaires de répartition

Au sein d'une union économique et douanière, les inégalités du développement économique entre Etats-membres peuvent, s'ils ne sont pas compensés par des mécanismes de compensation, être aggravées au profit des pays techniquement les plus avancés, dont les chances de développement sont plus grandes.

²⁵ MAMBA WA NGINDU M., *Op. cit.*, p. 113.

²⁶ MARCHAL A., *L'intégration territoriale*, Paris, PUF, 1965, p. 88.

Les Etats les moins favorisés sont alors enclins à redouter que leur statut économique de pays non industrialisés ne se perpétue et ne s'accroisse.²⁷ Conscient de ce fait, les Etats membres des zones d'intégration prévoient, souvent, dans les textes constitutifs de celles-ci, des systèmes variés de répartition des avantages découlant de l'union.

On peut, à titre d'illustration, citer l'exemple du fonds de solidarité institué par le Conseil de l'entente devenu le 09 juin 1966, fonds d'entraide et de garantie. Ce fut un organisme financier ayant pour objet de garantir les emprunts productifs extérieurs aux Etats membres, destinés au financement de projets industriels, agricoles et commerciaux rentables et d'infrastructures.²⁸

Ces emprunts pouvaient être émis ou contractés par les Etats, organismes publics ou parapublics et entreprises privées, ayant leur siège social et leur champ d'activité principal dans le territoire d'un ou de plusieurs Etats membres de l'entente. Ainsi que le signale Mamba, le fonds contractait des emprunts, recevait des subventions et consentait, à son tour, des prêts en faveur de projets interétatiques.

Doit aussi être pris en compte à cet égard le chauvinisme des Etats qui met en échec les mécanismes communs sur lesquels repose l'action unificatrice des unions régionales. Ce phénomène était remarquable particulièrement au sujet de la répartition des unités industrielles à vocation régionale entre les pays membres.²⁹ On peut imaginer les passions et les déchirements suscités par le choix du pays devant abriter telle ou telle autre usine. Les intérêts particuliers poussent chaque gouvernement à en revendiquer l'implantation sur son sol, même lorsqu'il est démontré en sachant qu'une telle implantation ne se justifie pas économiquement.

Le cas de la raffinerie de pétrole devant desservir les pays membres de l'UDEAC est révélateur de cet irrépressible esprit égocentrique. Pour la construction d'une telle raffinerie, trois sites susceptibles de l'abriter avaient

²⁷ DECRAENE Ph., *Op. cit.*, p. 104.

²⁸ MAMBA WA NGNDU, *Op. cit.*, p. 57.

²⁹ VINAY B., *Coopération intro-africaine et intégration*, PUF, Paris, 1971, p. 13.

été présentés: Port-Gentil au Gabon, Pointe-Noire au Congo et Douala au Cameroun.

A en croire Mamba, le Gabon soutint énergiquement que l'usine devait absolument être installée chez lui, compte tenu de la proximité d'importants gisements pétroliers y découverts. Le Congo fit aussi valoir l'argument du voisinage immédiat de ses gisements d'hydrocarbures et surtout l'avantage qu'il avait de disposer à Pointe Noire d'un port maritime de grande capacité, à même de desservir l'ensemble régional et d'assurer sans peine l'exportation de toute la production pétrolière de l'Union.³⁰

Après des débats houleux, la raffinerie a finalement été implantée à Port-Gentil au Gabon mais après quelques temps, le Congo et le Cameroun disposaient chacun de sa propre usine de raffinage. Ici encore, l'attitude des responsables politiques des pays concernés s'avère déterminante.

III. 2. L'opposition à l'effet de domination

Par opposition à l'effet de domination, il faut entendre l'hostilité systémique affichée par les Etats, singulièrement, les plus faibles, à l'idée de toute forme de domination susceptible d'être exercée sur eux, par des entités partenaires plus fortes avec lesquelles ils constituent ou pourraient constituer des ensembles supranationaux.³¹

En effet, en dépit de toutes leurs professions de foi en sens contraire, la plupart des pays d'Afrique centrale ne tiennent pas à se retrouver d'une manière ou d'une autre, à la faveur d'une quelconque union sous- régionale, sous la coupe d'un partenaire mieux pourvu, avec les risques d'une satellisation réelle ou supposée que cela comporte. Ce phénomène s'est constaté particulièrement, à travers les positions de certains voisins de la RDC (ex-Zaïre), à l'époque du Maréchal Mobutu qui redoutaient des appétits impérialistes et expansionnistes de cet Etat.

³⁰ MAMBA WA NGINDU, *Op. cit.*, p. 50.

³¹ DEMITEL S., *L'Afrique à la recherche de l'autonomie*, Fayard, Paris, 2011, p. 96.

En tout état de cause, il faut souligner qu'en matière de regroupement interétatique, la perception de la situation par les décideurs est prédominante dans leurs choix ultimes même lorsque toutes Les données objectives militent en faveur d'une telle association.

III. 2. 1. Le rôle déterminant de l'élite dirigeante

La réalisation de l'intégration sous-régionale relève de l'action volontaire des Etats concernés à travers l'élite au pouvoir.³² C'est d'elle que dépend, en dernier ressort, la réussite ou l'échec de l'entreprise d'intégration. Force est de constater que dans ce domaine, les ensembles sous-régionaux englobant, ou susceptibles d'englober, des nations d'importance trop inégale se heurtent, généralement, à la volonté sourcilleuse d'indépendance de la part des dirigeants politiques des nations s'estimant plus faibles.

Deux motivations essentielles sous-tendent cette attitude. La première est d'ordre sociopolitique. Les hommes au pouvoir dans les Etats faibles craignant, en s'associant à des partenaires plus forts, de perdre la position sociale privilégiée qu'ils occupent déjà eux-mêmes dans leurs propres pays. Plutôt que d'occuper la seconde position dans une entité plurinationale, ils préfèrent rester premiers dans un pays aux dimensions et aux capacités plus étriquées.

Le cas de la Gambie illustre assez bien cette tendance. Ce pays qui a la forme d'un doigt long de 300 kilomètres et large de 20 kilomètres enfoncé dans un autre le Sénégal, sur les rives de la rivière Gambie intrigue en effet. En dépit des dimensions étroites, des affinités ethniques qui lient ses populations à celles du Sénégal, notamment les mandingues, les oulofs et les peuls, de part et d'autre ; et d'une économie aussi arachidière que celle du Sénégal dans lequel il est enclavé, les élites politiques gambiennes ne sont guère enclines à s'unir avec ce voisin.³³ Pourtant, de l'avis de tous les observateurs lucides, la Gambie est, en plus d'être un produit monstrueux de la colonisation, une absurdité politique et un non-sens géographique.

³² MAMBA WA NGINDIJ M., *Op. cit.*, p. 133.

³³ DESCHAMPS H., *Op. cit.*, p. 74.

On a pu se rendre compte que des facteurs exogènes ont été aussi pour beaucoup dans les difficultés de créer une « Ségambie » même assez lâche. Il faut dire que les Gambiens eux-mêmes sont hostiles à cette entreprise. Sepit qui s'est penché sur cette éphémère réunification des deux pays, a noté que pour l'élite dirigeante en Gambie, l'intégration au Sénégal présentait l'inconvénient d'entraîner la liquidation de la souveraineté politique et de compromettre à terme, la position sociale qu'elle avait pu acquérir.³⁴

La même motivation aurait poussé les leaders du Cameroun occidental (ex-britannique) à fédérer celui-ci au Cameroun oriental (ex-français) plutôt qu'au Nigeria auquel il se trouvait attaché depuis la défaite allemande de 1918.

Selon Ardener, l'afflux d'immigrants ibos, après la seconde guerre mondiale, et l'accaparement par ceux-ci des fonctions commerciales avait fait percevoir l'intégration au Nigeria comme une soumission tacite à la domination de ce dernier tandis que la réunification des Camerouns permettait aux leaders Ouest- camerounais de situer leur lutte dans le cadre du panafricanisme et d'obtenir un statut d'Etat fédéré susceptible de préserver leur autonomie sans compromettre trop gravement leur position sociale.³⁵

Certes, l'auteur reconnaît que l'apparition d'un sentiment national camerounais, dans cette région, a aussi joué un rôle important. Mais, il fait de la crainte de perdre la position sociale éprouvée par les leaders ouest camerounais, le facteur essentiel de la réunification de ce pays.

Ce type de motivation concerne exclusivement les élites au pouvoir, mais il en est un autre que celles-ci partagent avec d'autres composantes de la Nation. Il s'agit de l'appréhension, justifiée ou non d'un risque, pour celle-ci, de compromettre son développement économique et, partant, son indépendance politique.

³⁴ SEPIT R., *Intégration et désintégration en Afrique*, Calmann-Lévy, Paris, 2010 p. 72.

³⁵ ARDENER E., *L'unification des pays d'Afrique après indépendance*, Berner, Namur, 1977, p. 80.

Ces élites dirigeantes craignent et cultivent dans la masse la crainte, dans ce cas, qu'un partenaire plus fort, économiquement, n'impose sa domination sur les autres, contribuant ainsi à transformer l'union contractuelle en union impériale. Elle redoute ainsi ce que Perroux appelle emprise d'une structure sur une autre, en l'occurrence, l'emprise d'une structure nationale sur une autre structure nationale.³⁶ La domination économique peut, en effet, résulter d'une complémentarité imposée.

Telles sont les raisons essentielles à la base des réticences observées chez la plupart des dirigeants des pays à faibles revenus au sein des zones de solidarité. Il faut cependant, pour avoir une vue complète de ce phénomène, stigmatiser la suspicion des voisins et partenaires africains de la RDC.

III. 2. 2. La suspicion des voisins et des partenaires africains de la RDC

Un pays entouré par d'autres, remarque, opportunément Célérier, occupe une position centrale qui peut à priori paraître favorable à son expansion. Cette position lui permet en effet de peser de tout son poids sur les privilèges offerts par cette rente de situation en choisissant soit la force, soit une politique de balance. Mais la réalité de cette seule menace suffit généralement pour susciter chez les pays extérieurs le besoin de s'unir pour y faire face.³⁷

En Afrique centrale, l'illustration la plus marquante peut être de la vivacité que peut atteindre le nationalisme étroit qui agit comme un frein à l'intégration sous-régionale. En effet, réunis dans un réflexe de crainte contre les dimensions semi-continentale de la RDC, son leadership industriel, d'il y a quelques années et son influence politique, les Etats de l'Afrique du centre affichent une volonté d'indépendance singulièrement sourcilleuse vis-à-vis des initiatives prises par Kinshasa tendant à créer dans la sous-région une zone de coopération aussi vaste que dynamique.

Pour ces «pays tampons », les intentions de la RDC ne seraient pas totalement exemptes d'arrière-pensées d'annexion qui mettraient en péril leur propre épanouissement économique.

³⁶ PERROUX F., *Indépendance de la nation*, Aubier Montaigne, Paris, 1969, p. 73.

³⁷ CELERIER P., *Géopolitique et Géostratégie*, PUF, Paris, 1969, p. 26.

CONCLUSION

En guise de conclusion cette réflexion a démontré les effets nocifs du nationalisme étrié qui est un facteur de l'échec pour les initiatives de regroupement des pays d'Afrique centrale et leur intégration qui constituent des éléments déterminants pour le développement, une notion qu'il importe, ainsi que le recommande Okavu, d'appréhender hors du champ de l'anecdotique, de l'émotionnel et de l'invective idéologique.³⁸

La RDC qui peut jouer un rôle essentiel dans le processus d'intégration des pays de cette région, ne parvient pas encore à réunir les atouts pouvant pousser tous ses voisins à coopérer pour accroître ensemble leurs chances de développement. Ces derniers l'accusent souvent de velléités impérialistes, annexionnistes et expansionnistes, voire hégémoniques. De telles allégations ont été des véritables lieux communs dans la sous-région surtout durant la deuxième République.

Les initiatives visant à favoriser le rapprochement des uns avec les autres ont été généralement regardées avec suspicion. Cette perception négative est aux sources de l'échec notamment de la CEPGL et, plus tard, du rapprochement de la plupart des pays des régions d'Afrique centrale et australe (Rwanda, Ouganda, Angola, Zimbabwe, Tanzanie, Afrique du Sud, Zambie) avec l'insurrection antimobutiste déclenchée sous l'étiquette de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila pour mettre fin au régime du Marechal Mobutu.

Il est indispensable dès lors que les dirigeants d'Afrique centrale, en général, et ceux congolais, en particulier s'efforcent de tirer les conséquences de cette situation et revisiter leur politique d'intégration. La création d'un regroupement efficace, à même d'attirer des partenaires régionaux prêts à céder une partie de leur souveraineté politique et économique n'est pas chose aisée dans le contexte géopolitique actuel de l'Afrique subsaharienne marqué par la quasi institutionnalisation des interférences extra-continentales dans les politiques publiques des Etats.

³⁸ OKAVU O.V.B., *De l'autre côté de la gousse. Préalables pour un Congo émergent*, in *Penser et agir par devoir d'humanité*, Fondation Mgi, J-A. Nyeme Tese, Kinshasa, 2014, p. 96.

L'idéal serait d'opter dans une première étape pour les relations bilatérales simples mais solides, qui paraissent plus efficace qu'une approche multilatérale avec des partenaires soupçonneux frustrés et/ou manipulés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARDENER E., *L'unification des pays d'Afrique après indépendance*, Berner, Namur, 1977.
- ARON A., *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1968.
- BARREA J., *Théories des Relations Internationales. La grammaire des événements*, Artel, Bruxelles, 1994.
- BENOT Y., *Idéologies des indépendances africaines*, Maspero, Paris, 1972.
- BRUNO A., *Introduction au droit international public*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- BURDEAU G., *Traité de science politique III*, LGDJ, Paris, 1967.
- CELERIER P., *Géopolitique et Géostratégie*, PUF, Paris, 1969.
- DECRAENE Ph., *Le Panafricanisme*, PUF, Paris, 1964.
- DEMITEL S., *L'Afrique à la recherche de l'autonomie*, Fayard, Paris, 2011.
- GIRARDET R., *Autour de l'idéologie nationaliste. Perspectives de recherche*, PUF, Paris, 1965.
- HIRSCHMAN A., *Stratégie du développement économique*, Ouvrière, Paris, 1968.
- JOUBERT L., « La colonisation de l'Afrique et ses conséquences », in M. Merle, Paris, éd. L'Afrique noire contemporaine, 1972.
- KEYSERLING R., « La nation vivante : idéologie et analogie », dans *Etudes internationales*, n°3, Centre québécois des Relations Internationales, Québec, 1972.
- LACROIX J., *Industrialisation au Congo*, Mouton, Paris, 1967.
- LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris.
- MAMBA WA NGINDU J.B., *Le regroupement régional dans la Politique étrangère du Zaïre. Evolution et Problèmes*, IRS, Kinshasa, 1980.
- MARCHAL A., *L'intégration territoriale*, Paris, PUF, 1965.
- MERLE M., *La vie internationale*, Armand Colin, Paris, 1970.

OKAVU O.V.B., *Penser et agir par devoir d'humanité*, Fondation Mgi, J-A. Nyeme Tese, Kinshasa, 2014.

PERROUX F., *Indépendance de la nation*, Aubier Montaigne, Paris, 1969.

RIVIERA J.A.P., *Textes des doctrines politiques*, Fuseau, Paris, 1965.

SEPIT R., *Intégration et désintégration en Afrique*, Calmann-Lévy, Paris, 2010.

TABARIWA B., *La cohabitation en Afrique subsaharienne*, Présence africaine, Paris, 2011.

VINAY B., *Coopération intro-africaine et intégration*, PUF, Paris, 1971.